

## **DÉCISION DU MAIRE**

Décision	MOYENS GEN
N°135-2023	MARCHE DE N
	. Manahá m

## MOYENS GENERAUX MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

 Marché n° 2023-26: Mission OPC relative au projet de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase

## Le Maire,

VU le Code de la commande publique;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville;

Vu la consultation lancée le 26 octobre 2023,

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier;

## Prend la décision suivante :

Article 1. ARRÊTE la passation d'un marché public n° 2023-26 pour une mission OPC relative au projet de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant HT du marché
GEDIFI	
4 place de l'Eglise	56 880 € HT
22230 MERDRIGNAC	

- Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 14 décembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet** 

Décision transmise à la Préfecture le 1:4 DEC, 2023

et affichée

le 15 DEC. 2023

